

« Exemple destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.2013-6 du code forestier »

Aménagement forestier

Forêt du Syndicat Mixte de La Fôt

Département : CREUSE

2012 - 2031

Surface cadastrale : 68,9251 ha

Surface retenue pour la gestion : 68,93 ha

Altitudes extrêmes : 367 m – 450 m

Révision d'aménagement

DRA ou SRA : plateaux du Limousin



PRÉFET DE LA RÉGION LIMOUSIN

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Arrêté révision d'aménagement forestier
de la forêt du syndicat mixte de la Fôt
DRAAF n° 12-024

Département : Creuse
Communes de Lizières, Noth
Forêt du syndicat mixte de la Fôt
Contenance : 68 ha 92 a 51 ca
Révision d' aménagement forestier
Période : 2012-2031

Le préfet de la région Limousin
préfet de la Haute-Vienne
officier de la Légion d'Honneur
chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L124-1, 1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, 2°, D214-15 et D214-16 du code forestier ;

Vu le schéma régional d'aménagement de la région Limousin - plateaux limousins arrêté le 7 décembre 2010 ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 28 avril 1997 réglant l'aménagement de la forêt du syndicat mixte de la Fôt pour la période 1997-2011 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-306 du 7 novembre 2011 donnant délégation de signature à Mme. Anne-Marie BOULENGIER, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Limousin ;

Vu la délibération du conseil syndical du syndicat mixte de la Fôt en date du 5 juillet 2012, déposée à la préfecture de la Creuse à Guéret le 19 juillet 2012, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté ;

Vu l'avis du directeur départemental des territoires de la Creuse en date du 10 septembre 2012 ;

Sur proposition du directeur de l'agence régionale Limousin de l'office national des forêts à Limoges ;

.../...

Arrête

Article 1 : La forêt du syndicat mixte de la Fôt, d'une contenance de 68,93 ha, dont 54,99 ha sont boisés, fait l'objet d'une gestion durable multifonctionnelle satisfaisant prioritairement la fonction de production ligneuse tout en assurant sa fonction sociale.

Article 2 : Cette forêt, dont la partie boisée repose sur 54,99 ha, est actuellement composée de douglas (26 %), hêtre (23 %), chêne rouge d'Amérique (16 %), aulne (7 %), chêne sessile (5 %), et d'autres feuillus (16 %). Le reste, soit 13,94 ha, est constitué de vides non boisables.

Elle aura pour essences objectifs principales à long terme sur 54,99 ha, le douglas (33 %), le chêne rouge d'Amérique (22 %), le hêtre (14 %), le frêne (6 %), le châtaignier (5 %) et d'autres feuillus (20 %).

51,04 ha seront traités en futaie régulière, 3,18 ha seront traités en taillis simple, et 0,77 ha en taillis sous futaie.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2012-2031) :

La partie de la forêt faisant l'objet de production ligneuse, soit 54,99 ha, sera divisée en 2 groupes de gestion :

- 21,17 ha seront régénérés ;
- 34,17 ha seront parcourus par des coupes d'amélioration ;

La partie n'ayant aucune vocation de production ligneuse, soit 13,94 ha, sera laissés en l'état.

L'office national des forêts informera régulièrement le propriétaire de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt, et ce dernier mettra en oeuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;

Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en oeuvre.

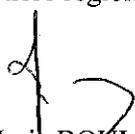
Article 4 : L'arrêté ministériel en date du 28 avril 1997, réglant l'aménagement de la forêt du syndicat mixte de la Fôt pour la période 1997-2011, est abrogé.

Article 5 : La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture, et de la forêt, et le directeur territorial de l'office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Limousin

Limoges, le 27 septembre 2012

Pour le préfet et par délégation,

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,


Anne-Marie BOULENGIER

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET.....	3
<u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN</u>	5
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	5
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	5
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS	5
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES	6
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	7
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	7
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	10
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE	10
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE.....	12
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	13
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	13
<u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS</u>	14
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	14
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	14
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS	14
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	15
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	15
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	15
2.3.2 FUTAIE IRRÉGULIERE ET FUTAIE JARDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	16
2.3.3 TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE	16
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	16
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES	16
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES.....	17
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES.....	17
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2012 - 2031	18
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS	18
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE	18
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	22
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET	22
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	23
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET	23
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	23
2.5.8 EVALUATION D'INCIDENCE NATURA 2000.....	24
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR L'ARTICLE L11 DU CODE FORESTIER	24

TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI..... 25

3.1 RECAPITULATIFS 25
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS 26
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT..... 28
Lexique des codes utilisés.....27

Document ONF

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

Historique :

La forêt a été acquise par le syndicat mixte de la Fôt en 1988, et le régime forestier y a été appliqué pour la première par arrêté préfectoral du 31 Juillet 1989. Antérieurement, la forêt faisait partie du domaine agricole et forestier de la Cazine, qui comprenait en outre un château. Lors de l'acquisition, elle comportait des peuplements de taillis-sous-futaie mélangés de chêne, hêtre, châtaignier et chêne rouge, âgés (comme en témoignent ceux qui subsistent en 2012), et une parcelle constituée de douglas alors âgée de 12 ans. En 1992, la transformation de 15,35 ha de peuplements feuillus a été réalisée, par coupe rase des peuplements existants puis reboisement en chêne rouge d'Amérique, hêtre et frêne. Un arboretum a été installé en 1994 sur 2,64 ha, avec 123 espèces.

Aménagement écoulé de 1997 à 2011 :

L'aménagement précédent pointait la nécessité de poursuivre la transformation des taillis-sous-futaie appauvris, mais l'importance des travaux d'entretien dans les jeunes plantations feuillues sur 15,35ha a limité financièrement les possibilités de renouvellement. Ainsi, le groupe de régénération prévoyait la récolte des peupliers en parcelle 19 partie, la régénération naturelle de chêne en parcelle 9, et le boisement de 0,26 ha de prairie en hêtre en parcelle 4. Les parcelles 9 et 19 ont fait l'objet de vente et d'échange, et le boisement en parcelle 4 n'a pas été réalisé. Le reste des peuplements était classé en amélioration, avec en moyenne deux passages en coupe sur la période, mais la tempête de Décembre 1999 a perturbé le programme des coupes. Enfin, une large part des dépenses était consacrée à l'entretien du reboisement feuillu, mais aussi à celui de l'arboretum. Ce dernier a généré d'importantes dépenses annuelles jusqu'en 2009, date à partir de laquelle les dépenses ont été plus contraintes et recentrées sur les peuplements.

Propositions pour la période 2012-2031 :

Des échanges ayant eu lieu courant 2011 avec l'actuel propriétaire du château de la Cazine, la révision d'aménagement n'a pu intervenir avant 2012. Le nouveau périmètre de la forêt étant maintenant arrêté, il sera matérialisé sur le terrain par le propriétaire et il conviendra de le stabiliser dans le temps afin d'assurer la cohérence de la gestion. L'aménagement à venir s'attachera à :

-renouveler les derniers peuplements vieillis de taillis-sous-futaie, que ce soit par la méthode naturelle assistée ou artificielle, et à reboiser les terrains comportant des accrus nouvellement acquis suite aux échanges ;

-les jeunes futaies issues du reboisement de 1992 seront régulièrement parcourues en éclaircie, et dès 2013 pour le chêne rouge ; les autres boisements adultes seront soit parcourus en éclaircie pour les futaies de douglas ou en amélioration pour les peuplements feuillus, à l'exception des taillis d'aulne sur sol hydromorphe ;

-la gestion dans son principe s'attachera à rendre une certaine homogénéité aux parcelles mais aussi aux différents blocs, afin d'éviter d'avoir une multitude de type de peuplements différents par leur structure et leur composition, ce qui complique la gestion notamment en terme de commercialisation. Le choix des essences objectifs par unité de gestion et au-delà par parcelle sera déterminant : le chêne rouge, le hêtre et le châtaignier seront retenus pour les feuillus en reboisement, et le hêtre en essence principale avec compléments en chêne rouge dans les parties à régénérer naturellement ; compte-tenu des conditions stationnelles, le frêne déjà majoritaire sera retenu en parcelle 10. Pour les résineux, le douglas sera retenu.

A terme, il serait souhaitable que le nombre de parcelles diminue à la faveur de l'augmentation des surfaces pour chacune.

-l'entretien de l'arboretum sera réalisé par l'employé du syndicat mixte, en ciblant l'essentiel : éclaircie dans les placeaux qui le nécessiteront avec extraction des rémanents ; entretien des sentiers.

Document ONVF

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- Propriétaire de la forêt
- Dénomination – Localisation

Situation administrative	
Type de propriété	Regroupement de collectivités territoriales
Nom de l'aménagement	Syndicat Mixte de la Fôt
Départements de situation	Creuse (23)
N°ONF de la région nationale IFN de référence	616 Châtaigneraie Limousine
DRA ou SRA de référence	Par analogie des types de station, plateaux du Limousin

Département(s)	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
CREUSE	NOTH	2,9781
	LIZIERES	65,9470

- Période d'application de l'aménagement : 2012 - 2031
- Forêts aménagées

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt du Syndicat Mixte de la Fôt	A007621C	68,9251	28/04/1997	1997	2011

- Voir carte de situation de la forêt en annexe 1

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- Tableau des surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	68,9251	ha, ares centiares
Surface retenue pour la gestion	68,93	ha, ares
Surface boisée en début d'aménagement	58,91	ha, ares
Surface en sylviculture de production	54,99	ha, ares

La liste des parcelles cadastrales relevant de l'aménagement forestier figure en annexe 2.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Il n'existe pas de procès verbal de délimitation ou de bornage.

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt a été acquise par le Syndicat Mixte de la Fôt en 1988. Antérieurement, elle appartenait aux consorts Vasselot de Régné, et constituait avec les terres agricoles un vaste domaine entourant le château de la Cazine.

- **Parcellaire forestier**

Lors de l'établissement du précédent aménagement, la forêt a été divisée en 21 parcelles et le parcellaire matérialisé sur le terrain. En 2011, des échanges ont eu lieu entre le Syndicat Mixte et le propriétaire du château de la Cazine, modifiant ainsi la forme de certaines parcelles, et faisant disparaître la parcelle 9. Afin de ne pas devoir matérialiser de nouveau le parcellaire sur le terrain, celui existant a été conservé. La parcelle 9 ayant été cédée, ce numéro a été attribué à la prairie située à la Chéronnade au sud de la forêt.

- **Concessions**

Il n'existe pas de concession sur la forêt. Néanmoins, deux prairies sont exploitées (parcelles 4 et 9) pour une surface de 4,39 ha et dans la mesure où ces terrains relèvent du régime forestier, l'établissement de concessions est nécessaire.

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	14			55	69
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique		69			69
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		69			69
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels	69				69

Voir carte de la fonction de production en annexe 3

- **Éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
- Problèmes sanitaires graves		
- Déséquilibre grande faune / flore		
- Incendies		
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion		
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique		
- Autres (préciser)		
Autres éléments		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles		
- Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	5,85	Etang de la petite Cazine et aulnaie à l'amont
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel		
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction		
- Importance sociale ou économique de la chasse		
- Pastoralisme		
- Pratique de l'affouage		
- Prêt en numéraire du Fonds Forestier National en cours	15	Parcelles 10, 12, 15p, 16, 18 dernière échéance en 2022
- Dispositifs de recherche		

- **Démarches de territoires**

Il n'existe pas de démarche de territoire sur la forêt.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

Les parcelles 9 à 16 occupent la partie est d'une colline, du sommet jusqu'au bas de pente. Les parcelles 1 à 8 sont en situation de replat sur un plateau faiblement penté vers l'ouest. Les parcelles 17, 18, 19 et 21 se trouvent en fond de vallon, avec parfois des parties hydromorphes.

Au niveau hydrographie, il existe un ruisseau qui traverse les parcelles 17 et 18. La parcelle 20 correspond à une aulnaie et à l'étang de la petite Cazine.

L'altitude varie de 367m à 450m.

B - Conditions stationnelles

- **Climat**

Les principales caractéristiques climatiques (données Météo-France sur la période 1971-2000) sont les suivantes :

-précipitations : 979 mm/an dont 196 mm de Juin à Août ;

-température moyenne annuelle : 10,5 °C ;

-nombre de jours de gel : 68 par an, dont 5 en Avril et 1 en Octobre.

Les conditions climatiques sont favorables à la production forestière, notamment pour les essences des étages de plaine et de colline.

- **Géologie**

Selon la carte géologique de Guéret, les parcelles 1 à 8 reposent sur une granulite sacharroïde. Le reste de la forêt repose sur un granite porphyroïde de type Guéret.

- **Unités stationnelles** (voir carte des stations en annexe 4)

Bien que la forêt soit située dans la région IFN de la châtaigneraie limousine, les stations présentent des similitudes avec celles rencontrées sur les plateaux limousins. L'assise géologique de la forêt étant elle aussi fréquemment rencontrée sur les plateaux limousins, les stations seront décrites par référence au schéma régional d'aménagement (SRA) des plateaux limousins.

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité	Risques éventuels liés aux changements climatiques
Code	Libellé	ha	%	Précautions de gestion	Essences concernées
1.3	Sur roche éruptive, en sommet ou versant, avec sol de plus de 50cm de profondeur	30,36 ha	44%	bon niveau de fertilité	
1.6	Sur roche éruptive, en replat ou vallon, avec sol de plus de 50cm de profondeur	28,69 ha	42%	très bon niveau de fertilité	
4	Zone hydromorphes, étangs	9,88 ha	14%	sans intérêt pour la production forestière	

1.2.2 Description des peuplements forestiers (voir carte des peuplements en annexe 5)

Enjeu f faible ou sans objet m moyen F fort

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- f m F Essences présentes

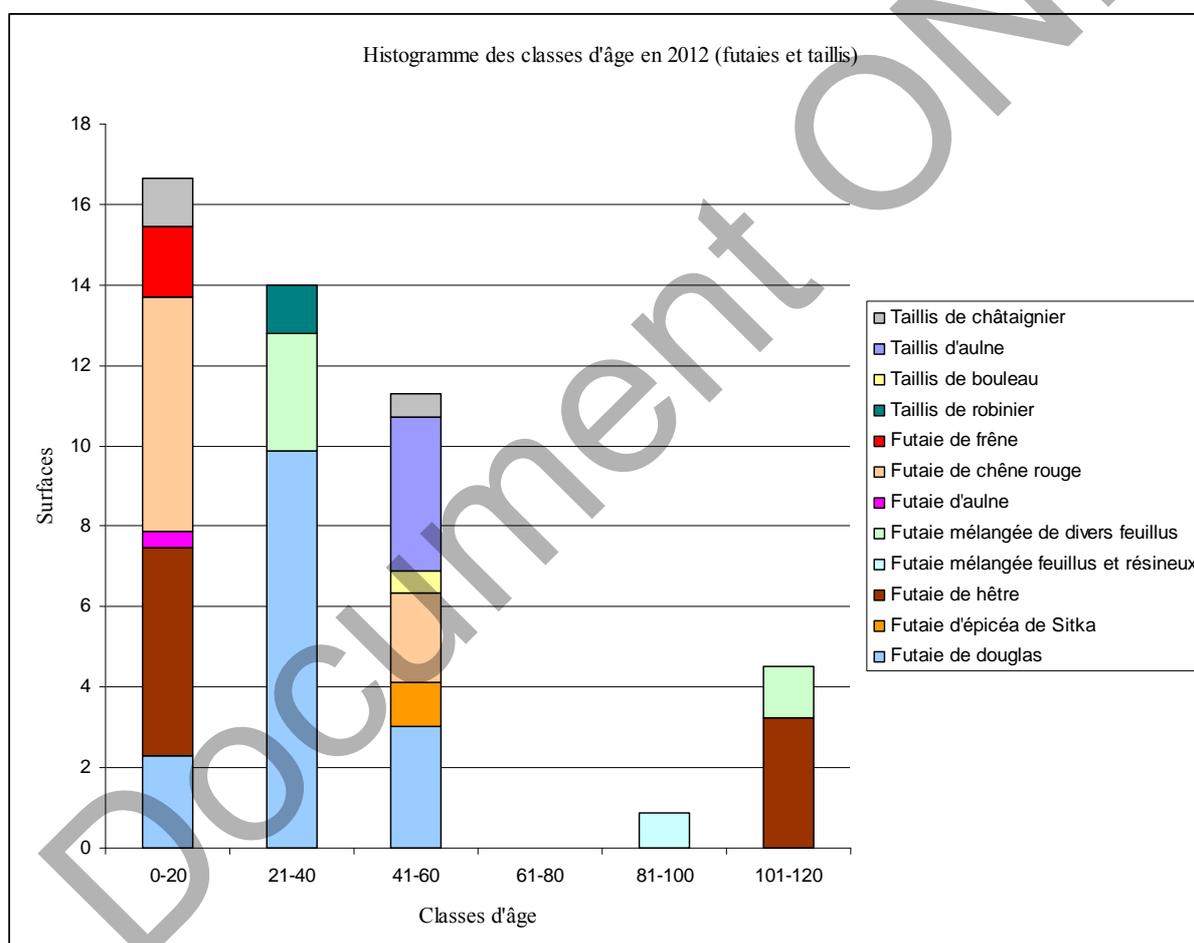
◆ Répartition des essences principales forestières (en surface de couvert)

Essences principales	Types de peuplements			%	Essences d'accompagnement
	futaie régulière	taillis	taillis-sous-futaie		
Divers feuillus en mélange	4,19			7%	
Divers résineux et feuillus en mélange (dont arboretum)	3,09			5%	
Aulne	0,39	3,81		7%	
Chêne rouge d'Amérique	8,05		1,42	16%	
Frêne	1,73			3%	
Hêtre	8,45		4,96	23%	Chêne rouge, châtaignier, chêne sessile
Chêne sessile			2,96	5%	Hêtre, chêne rouge
Bouleau		0,57		1%	
Châtaignier		1,81		3%	
Robinier		1,21		2%	
Douglas	15,16			26%	
Epicéa de Sitka	1,11			2%	
Total	42,17	7,40	9,34	100%	

- f m F Répartition des types de peuplement**

◆ **Répartition des types de peuplement** (voir annexe 6 : tableau de répartition des peuplements par parcelle et correspondance unité d'analyse/unité des gestion)

Type de peuplement (ou famille)	Surface (ha)	%
Futaie régulière	42,17	65%
Taillis	7,40	6%
Taillis sous futaie	9,34	14%
Accrus feuillus	2,52	4%
Etang, prairies	7,50	11%
Total	68,93	100%



B - Etat du renouvellement

- f m F Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	4,59 ha
Surface effectivement régénérée	ha
Surface cédée en cours d'aménagement	4,59 ha

Le groupe de régénération était constitué d'une partie de la parcelle 19 qui comportait un boisement de peuplier, et de la parcelle 9. Le boisement de peuplier a bien été récolté en 1998, puis reboisé avec la même essence, mais la parcelle a été cédée en 2010 par le Syndicat. De même, en 2011, la parcelle 9 a fait l'objet d'un échange avec des parcelles appartenant au propriétaire du château de la Cazine. De fait, aucune parcelle de l'ancien groupe de régénération ne bénéficie aujourd'hui du régime forestier.

- **f m F** **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi non surfacique.**
Sans objet

C - Inventaires réalisés

- **m F** **Description du type d'inventaire réalisé**

Seuls les peuplements homogènes et réguliers ont été inventoriés : il s'agit de la futaie de douglas en parcelle 13 et de chêne rouge d'Amérique des parcelles 10 et 12. Le tableau des résultats des données d'inventaire figure en annexe 7.

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Enjeu **f** faible ou sans objet **m** moyen **F** fort

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	14			55	69

A - Volumes de bois produits

- **F** **Tableau synthétique de la production moyenne**

Essence (facultatif)	Production en surface terrière (m ² /ha/an)	Production en volume (m ³ /ha/an)
douglas		13
chêne rouge		8,5

La production moyenne a été calculée pour ces deux essences à partir des récoltes effectuées et des inventaires réalisés. Pour les autres essences, aucune donnée chiffrée n'est disponible.

- **m F** Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

Volumes récoltés*												
Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		Produits accidentels		Total		p.m. volume récolté 5 dernières années
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	
en m ³ totaux récoltés au cours de l'aménagement												
1080	1448	2600	1916						744	3680	4108	
											Ecart	
											+ 12 %	
en m ³ / ha /an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)												
1,09	1,46	2,62	1,93						0,75	3,71	4,14	

- **m F** Analyse succincte (obligatoire) du bilan des volumes récoltés.

La différence entre les volumes prévus et ceux réalisés correspond pour partie aux châblis de la tempête de 1999, et pour une autre partie à des coupes annulées du fait que les parcelles ont été cédées par le Syndicat Mixte.

- **F** Forêts non domaniales : modes de mobilisation habituellement utilisés (bois sur pied, bois façonné, affouage).

Les bois sont commercialisés sur pied, en bloc ou à la mesure.

B - Desserte forestière (voir carte de la desserte en annexe 8)

- **f m F** Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi- fonctionnel ? DFCI, touristique, pastoral, cynégét. ...
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières	revêtues		9,13 km				
	empierrées						
	terrain nat.						
Routes publiques participant à la desserte*		6,3 km					
Pistes et sommières		6,4 km	9,27 km				
Ancrages câbles		0					

- **m F** Principales difficultés d'exploitation :

La forêt est bien desservie dans son ensemble dans le sens où aucune parcelle n'est inaccessible. Cependant, il existe quelques contraintes :

-les parcelles 1 à 8 sont desservies par un seul chemin rural en terrain naturel et il n'existe pas de place de dépôt en bordure de la voie communale située au nord-ouest du Serrier. La sortie en direction de l'ancien centre équestre n'est pas envisageable car sa traversée est fermée par deux barrières. Le débardage devra se faire par temps sec sur le chemin rural et une autorisation des propriétaires riverains pour le stockage en bordure de la voie communale sera à rechercher.
 -la sortie des bois des parcelles 10 et 12 devra se faire vers le sud et le stockage en bordure de la voie communale sur la parcelle 13.

- m
F
Schémas de desserte existants

Il n'existe pas de schéma de desserte sur les communes de situation de la forêt.

1.3.2 Fonction écologique

Enjeu f faible m moyen F fort

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		69			69

- f
m
F
Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Forêt de protection (raison écologique)			
Cœur de parc national			
Réserves naturelles nationales			
Réserves naturelles régionales			
Réserve biologique intégrale			
Réserve biologique dirigée			
Biotope protégé par arrêté préfectoral			
Zones humides stratégiques			
Eléments du territoire orientant les décisions			
Aire d'adhésion de parc national			
Parc naturel régional			
Natura 2000 Habitats (ZSC)			
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)			
ZNIEFF de type I n°740000084	1,40 ha	Etang de la Cazine	Nord-est parcelle 21

L'intérêt principal de la ZNIEFF située sur l'étang de la Cazine réside dans le fait que l'étang constitue un site d'hivernage pour les oiseaux migrateurs. En particulier, des espèces comme le bruant des roseaux, le cisticole des joncs, la locustelle tachetée et la rousserole effarvate de protection nationale ont pu y être observées. Deux espèces végétales ont aussi été observées sur la bordure de l'étang : la littorelle à une fleur (protection nationale) et le trèfle d'eau.

La partie de forêt située dans le périmètre de la ZNIEFF est composée d'une futaie de hêtre sur terrain sec, et donc très peu concernée par les espèces ci-dessus inféodées au milieu humides, d'autant que la parcelle ne jouxte pas totalement l'étang puisqu'elle est retirée d'une dizaine de mètres.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Enjeu faible f moyen m fort F

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		69			69

A - Accueil et paysage

- f m F** **Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages**

Selon l'atlas régional des paysages, la forêt appartient à l'unité paysagère de la Basse Marche caractérisée par le bocage et ses haies qui en constituent l'enjeu principal.

- f m F**

La forêt est éloignée des agglomérations de la région et reste peu fréquentée par le public. Néanmoins, il existe un circuit VTT balisé qui emprunte le chemin rural en parcelle 10 et la piste de débardage qui traverse les parcelles 12 et 13.

- f** **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

La forêt ne comporte pas d'éléments particuliers en terme de paysage. Un arboretum a été installé en 1994, composé de 123 espèces réparties sur 2,64 ha. Il fait l'objet d'entretiens réguliers et certains placeaux nécessitent aujourd'hui un abaissement de densité. Il constitue l'objet principal de la fréquentation par le public qui reste cependant modérée.

B - Ressource en eau potable

Aucun captage pour l'alimentation en eau potable n'a été répertorié en forêt du Syndicat Mixte.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Après consultation du plan de prévention des risques naturels dans le département de la Creuse, il ressort que la forêt du Syndicat Mixte n'est pas concernée par un plan de prévention.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire*
Production (ligneuse et non ligneuse)	
Des peuplements issus de taillis sous futaie globalement vieilliss	Engager leur régénération
Des futaies résineuses pour partie sinistrées par la tempête de 1999 et exploitables	Prévoir leur renouvellement
Des jeunes futaies de hêtre et chêne rouge arrivant au stade des premières éclaircies	Programmer les coupes d'éclaircies à partir des diagnostics de terrain
Des terrain composés d'accrus de noisetier obtenus par échanges	Prévoir leur reboisement
Prêt en numéraire FFN n°9111 : reste 29 578 € à rembourser jusqu'en 2024	Assurer le remboursement des échéances annuelles du prêt de 2275,21€, soit 1479€/an lissé sur 20 ans.
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Présence d'un arboretum âgé de 18 ans et dont certains placeaux nécessiteront des éclaircies	Prévoir les interventions en éclaircie ; limiter les dépenses d'entretien
Gestion foncière	
Des échanges réalisés en 2011 ayant entraîné des découpages de parcelles forestières	Matérialiser durablement et visiblement les nouvelles limites sur le terrain
Mise en concordance des parcelles bénéficiant du régime forestier après échanges	Mettre en œuvre une procédure d'application du régime forestier sur les nouvelles parcelles cadastrales
Deux prairies régulièrement pâturées	Etablir les concessions correspondantes

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	51,04	66,19
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple	3,18	
Taillis fureté		
Taillis-sous-futaie	0,77	
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Sous-total : surface en sylviculture de production	54,99	66,19
Hors sylviculture de production	13,94	5,52
Total : surface retenue pour la gestion	68,93	71,71

Le traitement de taillis concerne les peuplements qui n'ont pas vocation à être convertis ou transformés durant la période d'aménagement : il s'agit des taillis de châtaignier des parcelles 11 et 13, du taillis de robinier de la parcelle 6 et du taillis d'aulne en parcelle 15. Pour les mêmes raisons, le taillis sous futaie mélangé chêne, hêtre et châtaignier de la parcelle 4 sera maintenu.

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectifs	Précisions	Surface en sylviculture	Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées***
Divers feuillus en mélange	Hêtre, chêne sessile, chêne rouge, châtaignier	11,16	90 ans	60 cm		1.3 et 1.6
Chêne rouge	classe de fertilité 1	12,26	80 ans	60 cm		1.3 et 1.6
Châtaignier		2,59	30 ans	20 cm		1.3
Douglas	classe de fertilité 2	17,95	60 ans	55 cm		1.3 et 1.6
Frêne		3,13	70 ans	50 cm		1.6
Hêtre		7,90	80 ans	50 cm		1.3
Total surface en sylviculture		54,99				

Voir carte des essences objectifs en annexe 9

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		34,84 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)		12,16 ha	
Surface d'équilibre (Se)		14,39 ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		21,17 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		ha	Niveau prévu à mi-période
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	18,65 ha	18,65 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	16,48 ha	2,26 ha
Groupe de reboisement (sans coupe)		2,52 ha	2,52 ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		ha	

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Surface
Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	0,88 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	12,29 ha
Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitab. ou ne peuvent plus gagner à vieillir	9,99 ha
Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	11,68 ha

- **Surface à renouveler ou reconstituer de manière conditionnelle (S conditionnelle)**

Sans objet

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Sans objet

2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

- **Bilan des coupes de taillis et taillis sous futaie menées au cours de l'aménagement précédent**

Aucune coupe de taillis ou de taillis-sous-futaie n'avait été prévue au cours de l'aménagement précédent.

- **Surface à passer en coupe de taillis simple ou taillis par parquets (S_{taillis})**

Surface à passer en coupe de taillis	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	2,31	ha
--------------------------------------	---	------	----

- **Surface à passer en coupe de taillis sous futaie ou taillis fureté (S_{TSF})**

Aucune coupe de taillis sous futaie n'est prévue.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

Groupe de régénération (21,17ha) :

Il sera constitué des peuplements vieillissants issus de taillis sous futaie dans lesquels le taillis a quasiment disparu et dont les réserves sont régularisées dans les très gros bois ou les gros bois, des parcelles 5, 8, 15, 17 pour une surface de 10,44 ha. Il comprendra aussi les futaies feuillues des parcelles 11 (problèmes sanitaires sur peuplement de hêtre vieilli), 19 (peuplement de chêne rouge sinistré à 70% par la tempête de 1999), et 21 (peuplement mélangé de chêne, hêtre et chêne rouge âgé), pour une surface de 6,61 ha. Cette dernière parcelle ne sera pas complètement régénérée : le traitement irrégulier sera recherché pour des raisons paysagères (parcelle située en arrière plan du lac de la grande Cazine), et la régénération engagée par trouées. Enfin, il comprendra les futaies résineuses exploitables des parcelles 2 et 3, et qui ont été sinistrées à 50% par la tempête de 1999, soit 4,12 ha.

Groupe d'amélioration :

Il sera composé de tous les peuplements susceptibles de passer régulièrement en coupe d'éclaircie ou d'amélioration, pour une surface de 34,17 ha.

Groupe hors sylviculture :

Il comprendra les prairies, les zones humides boisées en aulne mais inaccessibles, l'étang de la petite Cazine et l'arboretum, pour une surface totale de 13,59 ha.

Tableau de classement des unités de gestion surfaciqes (totalité des UG surfaciqes de la forêt)

Libellé groupe Précisions sur la nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale retenue pour la gestion (ha)	dont surface en sylviculture (ha)	Peuplement	Surface par groupe (ha)
		P ^{le}	UG				
Régénération	REG	2	U	3,01	3,01	FDOU*M	21,17
	REG	3	A	1,11	1,11	FEPS	
	REG	5	U	2,44	2,44	SCHE*M	
	REG	8	U	2,26	2,26	SHET*M	
	REG	11	A	0,88	0,88	FHET	
	REG	15	A	2,70	2,70	SHET*M	
	REG	17	U	3,04	3,04	SCHR / FA.F	
	REG	19	A	0,84	0,84	FCHR	
	REG	21	A	4,89	4,89	FHET*M / VACC	
Amélioration	AME	1	U	3,32	3,32	FA.F	34,17
	AME	4	U	1,12	0,77	SCHE*M	
	AME	6	U	2,78	2,78	FDOU / TROB	
	AME	7	U	2,15	2,15	FDOU	
	AME	10	U	3,13	3,13	FCHR / FFRE	
	AME	11	B	1,71	1,71	TCHT / FCHR	
	AME	12	A	1,74	1,74	FHET	
	AME	12	B	3,07	3,07	FCHR	
	AME	13	U	8,90	8,90	FDOU / TCHT	
	AME	15	B	0,67	0,67	FCHR / TAUL	
	AME	16	U	3,46	3,46	FHET	
	AME	18	U	1,25	1,25	FCHR / FAUL	
	AME	21	B	0,87	0,87	FCHR	
Hors sylviculture	HSY	3	B	1,22		TAUL / TBOU	13,59
	HSY	9	U	3,04		VPVE	
	HSY	14	U	2,22		FARB	
	HSY	19	B	1,26		TAUL	
	HSY	20	U	5,85		VETG / TAUL	
	TOTAL				68,93	54,99	

Voir lexique des codes utilisés en page 27

Voir annexe 10 : carte d'aménagement et des unités de gestion

B - Constitution de divisions

Sans objet

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Sans objet

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Sans objet

2.5 Programme d'actions pour la période 2012 - 2031

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- Principaux types d'actions envisageables

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FON 1	1	Matérialisation des limites dans les parcelles découpées par échange	P10, 12, 15	à la charge du Syndicat Mixte	par son employé	
FON 2	2	Etablissement des concessions pour pâturage	P 4p et 9	3,39 ha	180	E
Coût total FONCIER (€)					180	
Coût moyen annuel FONCIER					9	

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

Enjeu de production ligneuse f faible ou sans objet m moyen F fort
--

A - Documents de référence à appliquer

Pour le chêne rouge, le guide atlantique en classe de fertilité I servira de référence.
Pour le douglas, le guide national en classe de fertilité II sera utilisé.
Pour le hêtre en plantation, le guide nord-atlantique servira de référence (la classe de fertilité sera déterminée au moment des interventions, la hauteur dominante étant insuffisante pour le faire en 2012).

B - Coupes

- f m F** Programme de coupes

Année de passage	Parcelle	Sous Parcelle	structure peuplement	composition peuplement	calibre des bois	capital	Surface sous parcelle	surface à parcourir	Type de coupe	VPR à l'Ha	Observations
2013	10	10U1	F	CHR	P	1	3.13	1.40	E1	40	chêne rouge, frêne aulne 50% de sapin pectiné prévoir extraction 70m3 bouquets secs p4, 8, 15 extraction sapins avant régénération feuillue
2013	10	10U2	F	FRE	P	2	3.13	1.73	E1	40	
2013	12	12B	F	CHR	P	2	3.07	3.07	E1	40	
2013	15	15B	F	CHR	P	2	0.67	0.51	E1	35	
2013	18	18U	F	A.F	P	2	1.25	1.25	E1	40	
2013	2	2U	F	DOU	G	1	3.01	3.01	RA	250	
2013	3	3A	F	EPS	M	1	1.11	1.11	RA	50	
2013	5	5U	F	S.P	M	1	2.44	0.87	REX	110	
2014	11	11A	F	HET	G	2	0.88	0.88	RA	180	extraction bois mûrs restants bouquet adulte au dessus de la carrière extraire réserves CHR
2014	11	11B1	T	CHT	M	2	1.71	1.21	TS	80	
2014	11	11B2	F	CHR	M	2	1.71	0.50	A2	70	
2014	13	13U2	T	CHT	P	2	8.90	0.60	TS	250	
2014	1	1U	F	A.F	P	2	3.32	3.32	A1	40	
2014	4	4U	S	CHE	X	2	1.12	0.77	A2	40	
2015	13	13U1	F	DOU	M	2	8.90	8.30	E3	70	
2015	19	19A	F	CHR	G	1	0.84	0.84	RA	80	
2015	21	21B	F	CHR	M	2	0.87	0.87	A2	40	
2015	5	5U	S	CHE	G	2	2.44	1.57	RE	80	
2015	6	6U	F	DOU	M	2	2.78	1.57	E1	70	
2015	7	7U	S	CHE	X	2	2.15	0.22	RA	250	
2015	8	8U	S	HET	G	2	2.26	2.26	RS	90	
2016	12	12A	F	HET	P	2	1.74	1.74	E1	30	
2016	16	16U	F	HET	P	2	3.46	3.46	E1	30	
2017	15	15A	S	HET	G	2	2.70	2.70	RE	70	coupe taillis châtaignier et sanitaire par trouées, objectif irrégulier
2017	17	17U1	S	CHR	G	1	3.04	1.42	RA	120	
2017	17	17U2	F	A.F	G	2	3.04	1.27	RA	350	
2017	21	21A	F	HET	G	2	4.89	2.37	RE	70	
2019	10	10U1	F	CHR	P	2	3.13	1.40	E2	45	chêne rouge, frêne aulne bouquet adulte au dessus de la carrière
2019	10	10U2	F	FRE	P	2	3.13	1.73	E2	45	
2019	12	12B	F	CHR	P	2	3.07	3.07	E2	45	
2019	15	15B	F	CHR	P	2	0.67	0.51	E2	35	
2019	18	18U	F	A.F	P	2	1.25	1.25	E2	45	
2021	11	11B2	F	CHR	M	2	1.71	0.50	A2	70	
2021	21	21B	F	CHR	M	2	0.87	0.87	A2	40	
2021	5	5U	S	CHE	G	2	2.44	1.57	RS	80	
2021	8	8U	S	HET	G	2	2.26	2.26	RD	90	
2022	12	12A	F	HET	P	2	1.74	1.74	E2	35	
2022	16	16U	F	HET	P	2	3.46	3.46	E2	35	
2023	15	15A	S	HET	G	2	2.70	2.70	RS	70	
2023	1	1U	F	A.F	M	2	3.32	3.32	A1	40	
2023	4	4U	S	CHE	X	2	1.12	0.77	A2	40	
2025	13	13U1	F	DOU	G	2	8.90	8.30	E4	70	
2025	6	6U	F	DOU	M	2	2.78	1.57	E2	60	
2026	10	10U1	F	CHR	M	2	3.13	1.40	E3	45	chêne rouge, frêne aulne
2026	10	10U2	F	FRE	M	2	3.13	1.73	E3	45	
2026	12	12B	F	CHR	M	2	3.07	3.07	E3	45	
2026	15	15B	F	CHR	M	2	0.67	0.51	E3	40	
2026	18	18U	F	A.F	M	2	1.25	1.25	E3	45	
2026	5	5U	S	CHE	G	2	2.44	1.57	RD	80	
2028	12	12A	F	HET	M	2	1.74	1.74	E3	40	
2028	16	16U	F	HET	M	2	3.46	3.46	E3	40	
2029	15	15A	S	HET	G	2	2.70	2.70	RD	60	par trouées, objectif irrégulier
2029	21	21A	F	HET	G	2	4.89	2.37	RS	80	
2031	7	7U	F	DOU	P	2	2.15	1.93	E1	50	

Le taillis de robinier en p6 est de trop faible diamètre pour passer en coupe durant la période.

voir lexique des codes utilisés en page 27

- **f m F** Volume présumé récoltable

Groupe ou Type de coupe	Surface terrière totale à récolter* (seuil précomptage ... cm)		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppier + taillis)		dont volume tige à récolter (facultatif)	
	moyenne annuelle (m ² /an)	durant aménagement (m ²)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)	moyenne annuelle (m ³ /an)	durant aménagement (m ³)
Régénération			175	3 500		
Amélioration			188	3 750		
Totaux			363	7 250		

- **f m F** Mode de suivi de la récolte

La récolte sera suivie par le volume commercial récolté issu du système d'information et la surface terrière mobilisée.

C - Desserte

- **f m F** Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Aucun plan d'action spécifique pour la desserte n'a été retenu, le Syndicat Mixte n'ayant pas la maîtrise foncière nécessaire pour créer la place de dépôt en bordure de voie communale du Serrier afin d'y stocker les bois des parcelles 1 à 8.

D – Travaux sylvicoles

Etant donné d'une part les nombreuses interventions en travaux à réaliser, aussi bien sur les jeunes peuplements en place en 2012 que dans le futur groupe de régénération, et d'autre part la nature des travaux qui peut ne correspondre qu'à une partie des itinéraires techniques de travaux sylvicoles définis dans les guides, l'ensemble des travaux par unité de gestion est listé dans le tableau qui suit.

Un calendrier indicatif est aussi mentionné, afin de permettre au gestionnaire de suivre l'avancement du développement des régénérations, en fonction de l'échéancier des coupes, et de juger de l'opportunité d'intervenir une année donnée. Le nombre d'interventions en entretien des plantations (dégagements et nettoiemnts) est une moyenne susceptible de varier en fonction du développement de la végétation.

L'objectif du tableau qui suit est de pouvoir suivre dans l'espace et dans le temps les différents travaux.

La carte des travaux portée en annexe 11 permettra en outre de situer les différentes interventions.

Compte-tenu du faible taux de boisement de la région, les parcelles ouvertes en régénération sont très attractives pour le chevreuil (des dégâts variant de 50 à 70% sur les reboisements de 2010 en douglas ont été observés). Par conséquent, les coûts par hectare de reboisement feuillu intègrent la mise en place de protections contre le gibier, et les techniques de dégagement à privilégier sont celles en interligne et en cheminée autour du plant.

En ce qui concerne les régénérations naturelles des peuplements feuillus, la technique de régénération par trouées est souhaitable (elle a pu être observée en parcelle 8 suite à la tempête de 1999). Les cloisonnements d'exploitation seront matérialisés dès la première coupe. Après la coupe secondaire, les cloisonnements sylvicoles pourront être implantés au girobroyeur, suivi d'une intervention en dépressage au cours de laquelle le mélange d'essences sera assuré. Après la coupe définitive, une intervention sylvicole similaire sera réalisée. Les éventuels compléments de régénération seront faits en chêne rouge d'Amérique.

Année	Unité de gestion	Nature des travaux	Essence	Surface	Coût/ha	Total	I/E
2013	7U	Dégagement en ligne et regamis	douglas	1.93	540	1 042 €	I
2013	17U	Dégagement en ligne et regamis	chêne rouge	0.35	3500	1 225 €	I
2014	5U/8U	Extraction du sous-étage et mise en cordons	chêne/hêtre	3.83	550	2 107 €	I
2014	8U	Dépressage des taches de semis en place	chêne/hêtre	2.26	450	1 017 €	E
2015	7U/17U	Dégagement sur interligne et détournage des plants	chêne rouge/douglas	2.28	320	730 €	I
2015	2U	Préparation du terrain et reboisement	douglas	3.01	1800	5 418 €	I
2015	3A	Préparation du terrain et reboisement	douglas	1.11	1800	1 998 €	I
2015	21A	Préparation du terrain et reboisement avec protection	chêne rouge/merisier	2.52	4500	11 340 €	I
2015	5U	Préparation du terrain et reboisement avec	chêne rouge	0.87	4500	3 915 €	I
2016	11A	Préparation du terrain et reboisement	châtaignier	0.88	2000	1 760 €	I
2017	7U/17U	Dégagement sur interligne et détournage des plants	chêne rouge/douglas	2.28	320	730 €	I
2017	2U/3A	Dégagement sur interligne et détournage des plants	douglas	4.12	320	1 318 €	I
2017	21A/5U	Dégagement sur interligne et détournage des plants	chêne rouge/merisier	3.39	320	1 085 €	I
2017	7U	Préparation du terrain et reboisement	douglas	0.22	1800	396 €	I
2017	19A	Préparation du terrain et reboisement avec protection	chêne rouge	0.84	4500	3 780 €	I
2017	8U	Ouverture de cloisonnements et dépressage	chêne/hêtre	2.26	800	1 808 €	I
2018	11A	Dégagement sur interligne et détournage des plants	châtaignier	0.88	320	282 €	I
2019	7U/17U	Nettoisement	chêne rouge/douglas	2.28	450	1 026 €	E
2019	17U	Taille de formation	chêne rouge	0.35	200	70 €	E
2019	2U/3A	Dégagement sur interligne et détournage des plants	douglas	4.12	320	1 318 €	I
2019	21A/5U	Dégagement sur interligne et détournage des plants	chêne rouge/merisier	3.39	320	1 085 €	I
2019	7U/19A	Dégagement sur interligne et détournage des plants	chêne rouge/douglas	1.06	320	339 €	I
2019	17U	Préparation du terrain et reboisement avec protection	chêne rouge	2.69	4500	12 105 €	I
2020	11A	Dégagement sur interligne et détournage des plants	châtaignier	0.88	320	282 €	I
2021	2U/3A	Nettoisement	douglas	4.12	450	1 854 €	E
2021	21A/5U	Nettoisement	chêne rouge/merisier	3.39	450	1 526 €	E
2021	21A/5U	Taille de formation	chêne rouge/merisier	3.39	200	678 €	E
2021	7U/19A	Dégagement sur interligne et détournage des plants	chêne rouge/douglas	1.06	320	339 €	I
2021	17U	Dégagement sur interligne et détournage des plants	chêne rouge	2.69	320	861 €	I
2022	11A	Nettoisement	châtaignier	0.88	450	396 €	E
2023	7U/19A	Nettoisement	chêne rouge/douglas	1.06	450	477 €	E
2023	19A	Taille de formation	chêne rouge	0.84	200	168 €	E
2023	17U	Dégagement sur interligne et détournage des plants	chêne rouge	2.69	320	861 €	I
2023	8U	Entretien des cloisonnements et dépressage	chêne/hêtre	2.26	700	1 582 €	E
2023	5U	Ouverture de cloisonnements et dépressage	chêne/hêtre	1.57	800	1 256 €	I
2025	17U	Nettoisement	chêne rouge	2.69	450	1 211 €	E
2025	17U	Taille de formation	chêne rouge	2.69	200	538 €	E
2025	15A	Ouverture de cloisonnements et dépressage	chêne/hêtre	2.70	800	2 160 €	I
2028	5U	Entretien des cloisonnements et dépressage	chêne/hêtre	1.57	700	1 099 €	E
2031	15A	Entretien des cloisonnements et dépressage	chêne/hêtre	2.70	800	2 160 €	E
2031	21A	Ouverture de cloisonnements et dépressage	chêne/hêtre	2.37	800	1 896 €	I
						Coût total travaux sylvicoles (€)	75 236 €
						Coût moyen annuel travaux sylvicoles (€/an)	3 762 €

Voir annexe 10 : carte d'aménagement et des unités de gestion

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

Enjeu écologique **f** ordinaire **m** reconnu **F** fort

A - Biodiversité courante

- f m F** Pour les autres forêts relevant du régime forestier

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Observations	Surface (ha)
Maintien de zones humides et de leur fonctionnalité	Parcelles 19p et 20	7,11
Conservation de bois mort au sol	oui	
Privilégier, chaque fois que possible, des peuplements mélangés	oui	
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées	oui	
Non introduction d'espèces génétiquement modifiées	oui	

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

- m F** Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable
Sans objet

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Sans objet

D – Documents techniques de référence

Sans objet

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

Enjeu faible **f** reconnu (moyen) **m** fort **F**

A - Accueil et paysage

- f** Actions localisées à mener sur les sites, itinéraires et équipements structurants

L'action principale concernant l'accueil du public consistera en l'entretien de l'arboretum et notamment pour les placeaux qui le nécessitent en une réduction de densité. La désignation préalable des tiges pourra être réalisée par le gestionnaire dans le cadre d'un programme de travaux. Etant donné l'importance des dépenses générées lors de la période passée pour l'entretien, le propriétaire a choisi d'assurer ce travail avec le personnel technique du Syndicat Mixte.

Les tiges qui seront abattues devront être extraites, ainsi que les rémanents afin de conserver l'arboretum le plus propre possible. Les sentiers seront débroussaillés, mais la tonte deux fois l'an en plein sera abandonnée car trop coûteuse et désormais bien moins utile.

B - Ressource en eau potable

Sans objet

C – Chasse – Pêche (Voir aussi § 2.5.6.B : Déséquilibre sylvo-cynégétique)

• Etat des lieux

La forêt du Syndicat Mixte se situe dans une région très bocagère à faible taux de boisement, et où les forêts et bois forment de petits massifs. Dès lors qu'une régénération intervient dans ce contexte, elle devient systématiquement attractive pour le chevreuil comme en témoignent les plantations de douglas réalisées en 2010 (50 à 70% de dégâts). Les préconisations suivantes peuvent aider à réduire l'impact du cervidé sur les régénérations :

- utiliser des protections individuelles pour les reboisements feuillus ;
- laisser s'installer le recru ligneux ; procéder à des dégagements en interligne avec complément en cheminée autour du plant ;
- pour les résineux, possibilité d'augmenter la densité de 1100 à 1320 t/ha.

La chasse étant exercée par l'ACCA de Noth, il sera aussi utile de lui demander d'exercer une pression plus forte sur les parcelles en régénération pour réaliser le plan de chasse et à minima déranger les animaux.

D - Pastoralisme

Sans objet

E – Affouage et droits d'usage

Sans objet

F - Richesses culturelles

Aucune richesse culturelle n'a été recensée en forêt du Syndicat Mixte.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Enjeu de protection	f faible ou sans objet	m moyen	F fort
----------------------------	-------------------------------	----------------	---------------

Aucun risque naturel n'a été identifié en forêt du Syndicat Mixte.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

La forêt est peu sensible aux incendies, sauf pour les jeunes plantations envahies de fougère qui peuvent présenter un risque en fin d'hiver (Février-Mars) lorsqu'elles sont desséchées.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Voir paragraphe 2.5.4 – C.

C – Crises sanitaires

Aucune crise sanitaire n'a affecté la forêt jusqu'en 2012, date de la révision de l'aménagement.

D - Tassement des sols

Pour les parcelles situées en replat ou vallon, la sensibilité au tassement est moyenne du fait d'une texture limono-argileuse. Sur les sommets et dans les versants, la sensibilité est moindre. Afin de préserver les sols du tassement, il est important d'éviter d'intervenir en période pluvieuse et sur sol gorgé d'eau.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La forêt est certifiée PEFC sous le numéro 10-21-08/1649 depuis le 14/08/2007.

B – Autres actions

Sans objet

2.5.8 Evaluation d'incidence Natura 2000

La forêt n'est incluse dans aucun site Natura 2000.

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par l'article L11 du code forestier

Aucune réglementation relevant de l'article L11 du code forestier ne concerne la forêt.

Document ONF

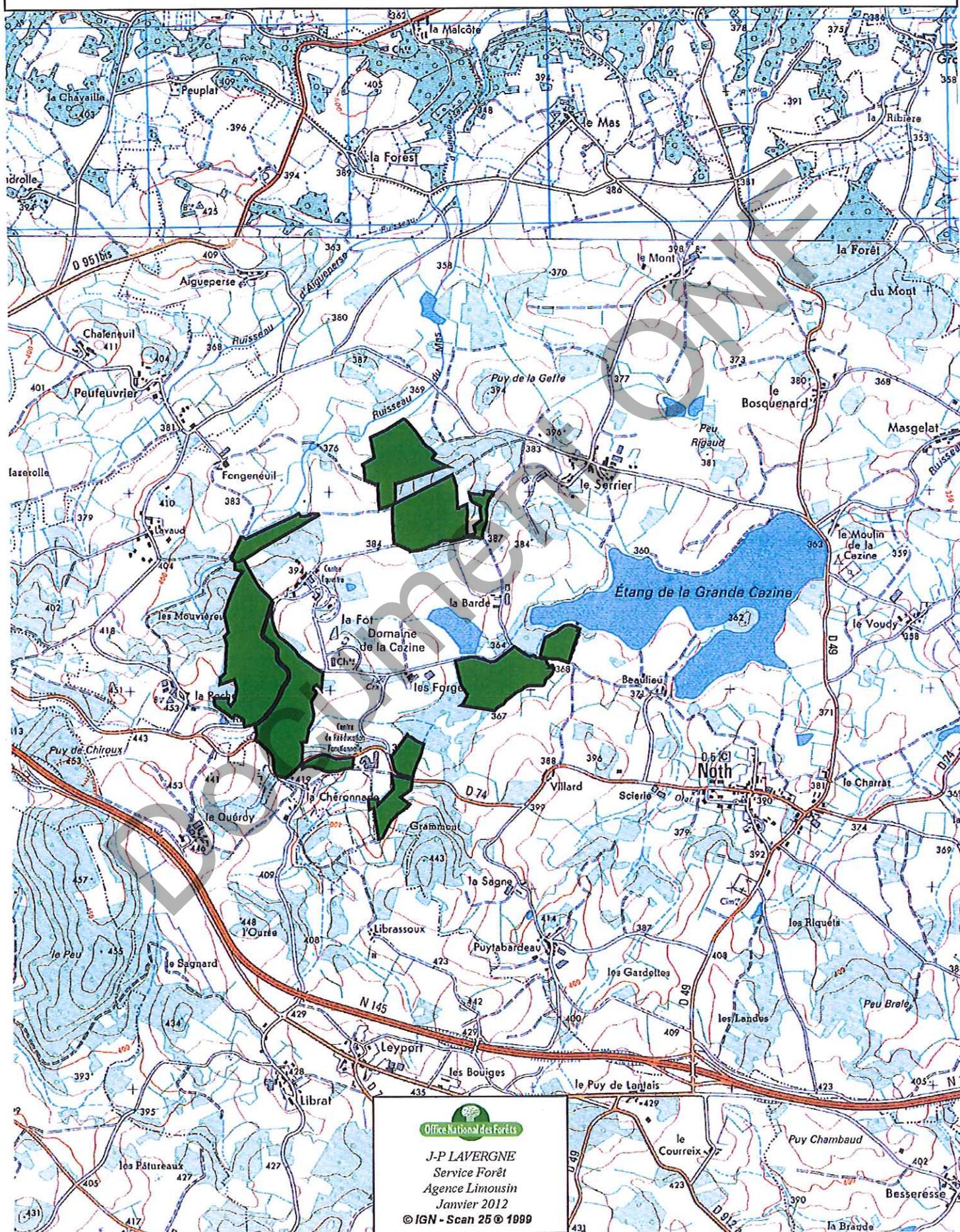
Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>		<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document				
Rédigé le :	8 Février 2012	par :	J-P LAVERGNE Chef de projet aménagement à Guéret	
Vérifié le :	10 Février 2012	par :	LECOEUR Nicolas Responsable du Service Forêt	
Proposé le :	20 AOUT 2012	par :	DUBOIS Pascal Directeur de l'Agence ONF du Limousin	

Document ONF

Forêt du Syndicat Mixte de La Fôt

Carte de situation sur fond IGN au 1/25.000è



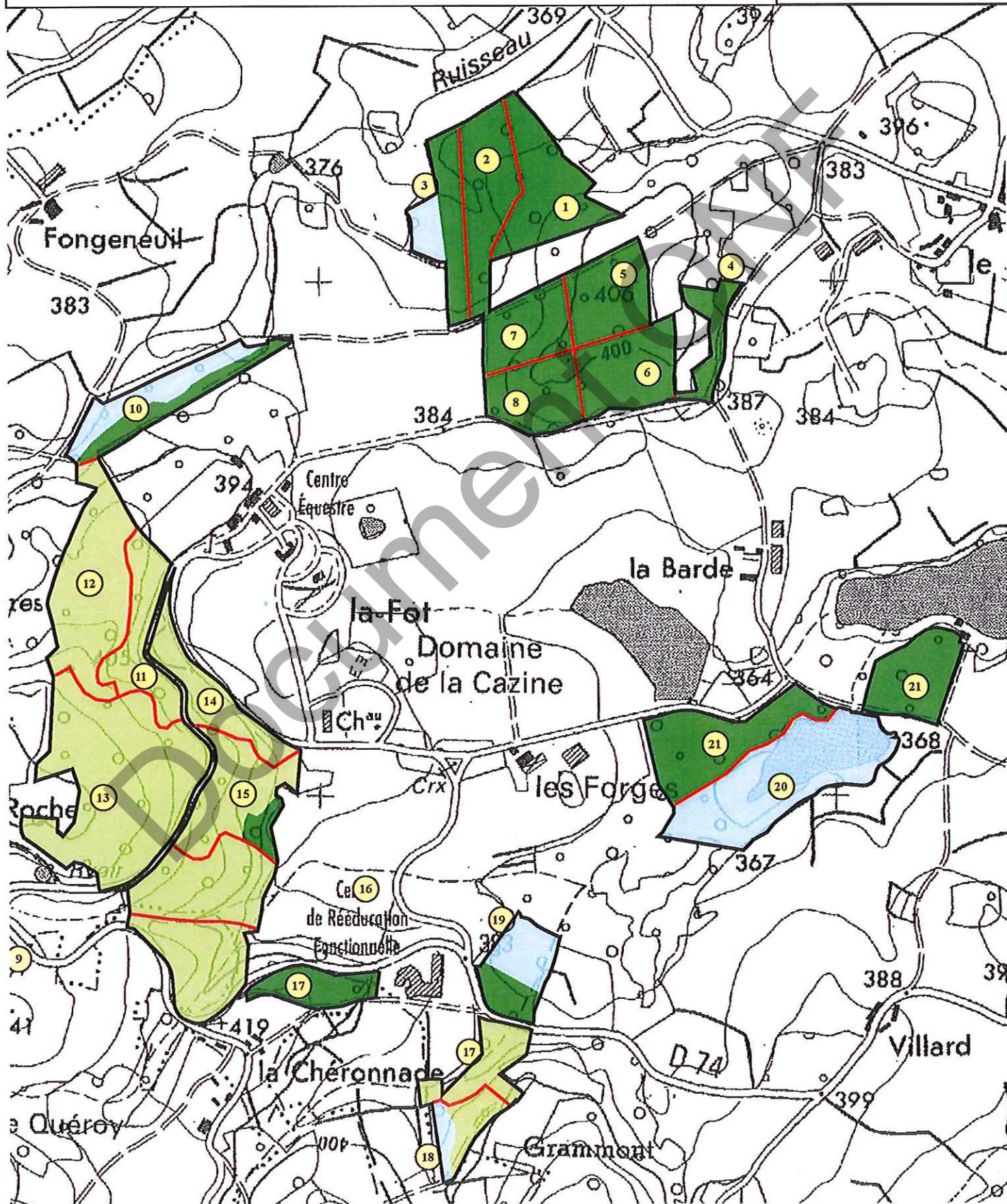
J-P LAVERGNE
Service Forêt
Agence Limousin
Janvier 2012
© IGN - Scan 25 © 1999

Forêt du Syndicat Mixte de la Fôt - Carte des stations forestières au 1/10.000è



- Type 1.3 : sur roche magmatique, en sommet ou versant, avec sol de profondeur >50cm
- Type 1.6 : sur roche magmatique, en replat ou vallon, avec sol de profondeur >50cm
- Type 4 : station développée sur sol hydromorphe

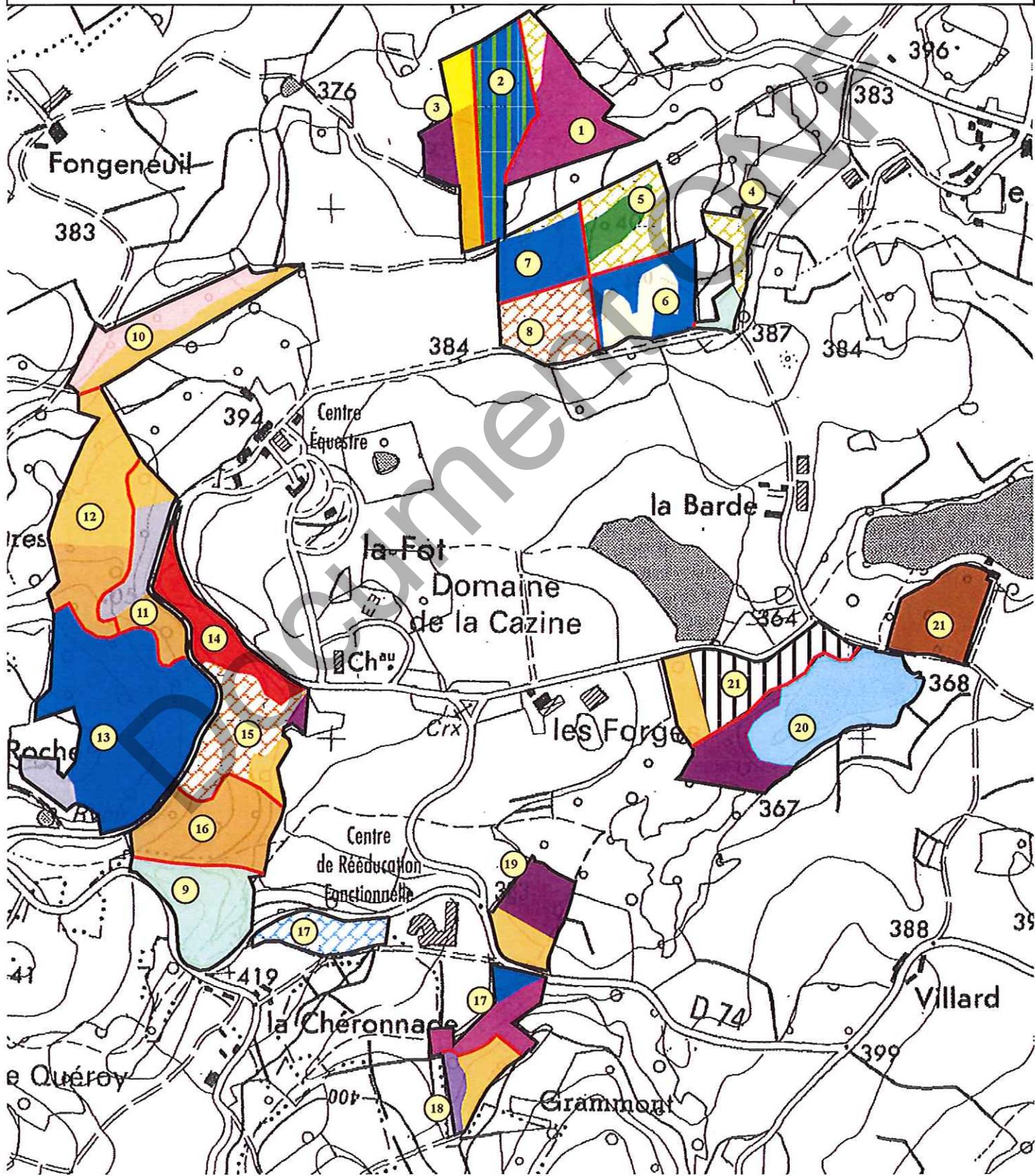

Office National des Forêts
 J-P LAVERGNE
 Service Forêt
 Agence Régionale du Limousin
 Janvier 2012
 © IGN - edr 25 © 1999





- | | |
|--|--|
| Futaie de divers feuillus en mélange | Taillis sous futaie de chêne avec hêtre et châtaignier |
| Arboretum | Taillis sous futaie de chêne rouge et châtaignier |
| Futaie d'aulne | Taillis sous futaie de hêtre avec châtaignier et chêne rouge |
| Futaie de chêne rouge d'Amérique | Taillis d'aulne |
| Futaie de douglas | Taillis de bouleau |
| Futaie mélangée douglas et sapin pectiné | Taillis de châtaignier |
| Futaie d'épicéa de Sitka | Taillis de robinier |
| Futaie de frêne | Etang |
| Futaie de hêtre | Prairie |
| Futaie de hêtre, chênes rouge et sessile | Accrus feuillus |
| Futaie mélangée de sapin, hêtre et chêne | |


Office National des Forêts
 J-P LAVERGNE
 Service Forêt
 Agence Régionale du Limousin
 Janvier 2012
 © IGN - edr 25 © 1999





 Groupe de régénération

 Groupe d'amélioration

 Groupe hors sylviculture

Numéro de parcelle forestière / index d'unité de gestion : 3A ; 6U...



J-P LAVERGNE
Service Forêt
Agence Régionale du Limousin
Février 2012
© IGN - edr 25 © 1999

